

Municipalité d'Ange-Gardien

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones						
				111	112	113	114	115	116	
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		•	•		•	•	•	
		classe A-2 unifamiliale jumelée		•				•		
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée							•	
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée								
		classe C-1 multifamiliale isolée				•			• [1]	
		classe D - habitation communautaire								
		classe E - résidence personnes âgées	art. 5.11, règl. const.							
	classe F - maison mobile									
	COMMERCE	classe A-1 bureaux								•
		classe A-2 services								• [2]
		classe A-3 vente au détail								
		classe B-1 spectacles, salles de réunion								
		classe B-2 bars								
		classe B-3 commerces érotiques								
		classe B-4 récréation intérieure								
		classe B-5 récréation ext. intensive	art. 15.3							
		classe B-6 récréation ext. extensive								
		classe B-7 observation nature								
		classe B-8 clubs sociaux								
		classe B-9 arcades								
		classe C-1 hébergement								
		classe C-2 gîte touristique								
		classe C-3 restauration								
		classe C-4 cantines								
		classe D-1 essence, station-service	art. 10.5.5, 17.2							
		classe D-2 ateliers d'entretien	art. 10.5.5, 17.2							
		classe D-3 vente de véhicules	art. 10.5.5, 17.2							
		classe E-1 construction, terrassement								
classe E-2 vente en gros, entreposage										
classe E-3 transport, camionnage										
classe E-4 para-agricole										
classe E-5 autres usages commerciaux										
INDUSTRIE	classe A	art. 17.3								
	classe B	art. 17.3								
	classe C extraction	art. 15.4								
	classe D récupération, recyclage	art. 15.5								
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux									
	classe A-2 santé, éducation									
	classe A-3 centres d'accueil									
INSTITUTIONNEL	classe A-4 services culturels et communautaires									
	classe A-5 sécurité publique, voirie									
	classe A-6 lieux de culte									
	classe B parcs, équipements récréatifs						•			
	classe C équip. publics	art. 7.5.2			•					
	classe D infras. publiques		•	•	•	•				
AGRICOLE	classe A agriculture	art. 7.4.1, 7.4.2								
	classe B élevage	art. 18.2, 18.3								
	classe C activités complémentaires									
	classe D activités agrotouristiques									
	classe E animaux domestiques									
Notes particulières: [1] limité aux habitations multifamiliales max 4 log. [2] limité aux service de garderie										

Municipalité d'Ange-Gardien

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			111	112	113	114	115	116	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.3	6	6	8	6	6	6
		marge de recul latérale min. (m)		2	2	[a]	2	2	2
		somme des marges de recul latérales min. (m)		4	4	[a]	4	2	4
		marge de recul arrière min.		25%	25%	30%	25%	25%	25%
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)		1	1	2	1	2	1
		hauteur maximale (étage)		2	2	3	2	2	2
		hauteur minimale (m)		3.5	3.5	6	3.5	3.5	3.5
		hauteur maximale (m)	art. 12.2.6	—	—	—	—	—	—
		façade minimale (m)		[a]	[a]	10	[a]	[a]	[a]
		profondeur minimale (m)		6	6	6	6	6	6
		superficie min. au sol (m ca)		[a]	[a]	70	[a]	[a]	[a]
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	30	35	30	30	30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10	10	10
	AUTRES NORMES								
DIVERS	AMENDEMENT								
	Notes particulières								
[a] voir tableau 2, à la fin des grilles des usages principaux et des normes									
[b] voir tableau 1, à la fin des grilles des usages principaux et des normes									